

Plan d'eau de Montreuil-Bonnin

Commune de Montreuil-Bonnin 86470

Surface 1 Ha

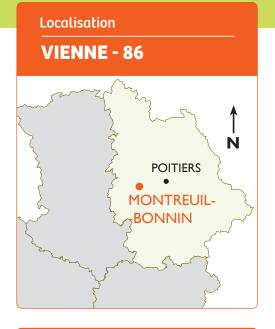


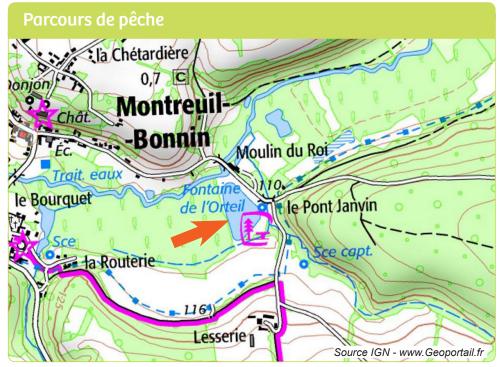




Présentation

Situé au calme à proximité du centre-bourg, le plan d'eau est idéal pour la pêche des poissons blancs en période estivale et les truites arc-en-ciel lâchées à l'ouverture de la première catégorie. Sa facilité d'accès et la densité de poissons blancs en font un site propice à la découverte de la pêche. Vous pourrez y pratiquer diverses techniques de pêche au coup : pêche à la «grande canne», «au Feeder», «à l'anglaise», mais aussi pêche de la carpe en journée. Vous pourrez également y trouver quelques carnassiers comme le brochet et la perche mais ceux-ci ne sont pas les plus représentés et sont de fait peu recherchés dans cet étang.











Réglementation Plan d'eau de Montreuil Bonnin



Ouvert du 2 ème samedi de mars au 3 ème dimanche de septembre Pêche interdite le vendredi sauf jours fériés

- Carte de pêche obligatoire (Interdepartementale, majeure, mineure, femme, enfant, journalière, hebdomadaire...)
 - 2 cannes par pêcheur maximum

La réglementation des rivières de l'ère catégorie s'applique avec dérogation :

- Pêche à l'asticot, vers de vase et amorçage à la main autorisés.
- 6 truites par jour et par pêcheur,
- Taille légale de capture des salmonidés : 25 cm minimum.
- Remise à l'eau obligatoire des carpes
- Pêche de la carpe de nuit interdite.
- Utilisation d'embarcation interdite (float tube, bateau amorceur).
- Baignade et jeux nautiques interdits.

Ce règlement est imposé par l'arrété prefectoral N° 2016/DDT/SEB/211 du 22 février 2016 et s'applique à tous les pêcheurs.

Des contrôles fréquents seront assurés par les services de garderie. Pêcheurs restez courtois et respectez la propreté des lieux, merci!



Pour plus d'information :

AAPPMA « La Brème Poitevine »
Président : Mr BAILLY Francis
francis.bailly@peche86.fr